



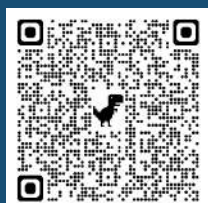
© Fanny Mantaux pour Action contre la Faim

# TRANSFORMER LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES PAR LE DROIT À L'ALIMENTATION

Les enjeux de l'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation en France

## 19 FÉVRIER 2025

14H30 - 19H30  
PALAIS BOURBON  
126 RUE DE L'UNIVERSITÉ  
SALLE 6217



Inscription obligatoire

Le colloque se déroulera uniquement en présentiel, mais une captation vidéo sera disponible après l'événement. Il n'y aura pas de diffusion en direct.

Colloque co-organisé par :

- les députés Boris Tavernier, Richard Ramos, Guillaume Garot et Éléonore Caroit
- Magali Ramel, docteure en droit public, IRJI, Université de Tours
- Action contre la Faim\*

\*Avec le soutien d'organisations de la société civile : VRAC, UGESS, Secours Catholique Caritas France, Réseau CIVAM, Foodwatch, CCFD-Terre Solidaire, Amie.s de la Confédération paysanne ; membres du collectif Nourrir

# PROGRAMME COLLOQUE



## TRANSFORMER LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES PAR LE DROIT À L'ALIMENTATION

Les enjeux de l'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation en France

### PRÉSENTATION

« Ceux qui ont faim ont droit », affirme Victor Hugo. Face à la persistance et l'aggravation de la faim et la malnutrition, y compris dans les pays les plus riches tels que la France, une approche fondée sur le droit à l'alimentation devrait tenir une place centrale. Et « avoir droit » ne signifie pas « être nourri », mais bien plutôt rappeler la responsabilité de l'État pour respecter, protéger et réaliser ce droit, garantir des voies de recours, et se concentrer sur les personnes les plus marginalisées et vulnérables et sur les raisons systémiques qui sous-tendent les violations des droits humains.

Or si ce droit de l'Homme est consacré en droit international, dans des textes que la France a ratifié et qui l'obligent, il ne fait l'objet que d'une très faible reconnaissance et protection juridique en droit français. Contrairement à d'autres droits sociaux tels que le logement, l'eau ou la santé, aucun droit n'est reconnu pour les personnes victimes de faim et de malnutrition. De plus, ni le droit relatif aux systèmes alimentaires, ni les stratégies politiques agricoles et alimentaires adoptées ne répondent suffisamment aux attendus d'une approche fondée sur ce droit.

Plusieurs instances internationales considèrent pourtant que seule une approche par le droit permet d'appréhender de façon transversale et cohérente l'ensemble des facteurs sociaux, politiques, économiques et culturels qui influent sur l'accès à l'alimentation. Elle implique de subordonner l'ensemble du droit et des politiques relatifs aux systèmes alimentaires, à toutes les échelles territoriales, aux exigences du contenu du droit à l'alimentation.

Tant le Conseil de l'Europe que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies appellent la France à reconnaître explicitement le droit à l'alimentation et adopter une loi-cadre.

Pourquoi aurions-nous besoin d'une approche fondée sur les droits humains pour guider la transition des systèmes alimentaires ? Qu'implique-t-elle ? Quels seraient le contenu et la portée d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation ?

En rassemblant des acteurs du monde politique, de la société civile et de la recherche et en invitant des représentants des instances internationales, cette journée a pour objectif d'ouvrir un espace pour mieux comprendre cette approche et analyser collectivement l'intérêt de la mobiliser en France.

Le programme du début d'après-midi vise à approfondir les attendus d'une approche fondée sur le droit à l'alimentation, à partir du cadre développé à l'international et des exemples étrangers. Durant la deuxième partie, la perspective sera resserrée sur les implications de cette approche en France, notamment quant aux législations sectorielles ou aux orientations des stratégies politiques.



**14h** Enregistrement des participant.e.s à l'accueil du Palais Bourbon

**14h30** **Allocutions d'ouverture**

*Mots introductifs des organisateurs*

*Témoignages de deux membres du groupe citoyen ayant participé à l'étude "L'injuste prix de notre alimentation" (2024), co-portée par Secours Catholique Caritas France, Réseau CIVAM, Fédération française des diabétiques et Solidarités paysans*

**1**

**Attendus d'une approche fondée sur le droit à l'alimentation, éclairages de l'international et de l'étranger**

*Présidence de séance : Élisabeth Lambert, Directrice de recherche au CNRS, Laboratoire Droit et Changement Social, Nantes Université*

---

**15h** **Panel n°1 - Perspectives critiques sur les systèmes alimentaires au regard du droit à l'alimentation**

Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté, ancien Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (intervention vidéo)

*Présentation de la résolution 2577, "Garantir le droit humain à l'alimentation", adoptée le 3 octobre 2024 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Comité des droits économiques et sociaux du Conseil de l'Europe.*

- Allal Amraoui, Membre du Réseau parlementaire pour un environnement sain de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Maroc, Partenaire pour la Démocratie
- Claire Dubois-Hamdi, Conseillère juridique à la Commission des Affaires sociales, de la santé publique et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

---

**15h30** **Panel n°2 - Le rôle du droit à l'alimentation pour guider la transition des systèmes alimentaires**

Ana Suárez Dussan, Spécialiste des droits humains au sein de l'Unité « Droit à l'alimentation » de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation

*Exemples étrangers de l'adoption d'une approche fondée sur le droit à l'alimentation :*

- *Brésil* : Valéria Burity, Secrétaire exceptionnelle à la lutte contre la faim et la pauvreté du ministère brésilien du Développement social et de l'aide, de la famille et de la lutte contre la faim (intervention vidéo)
- *Canton de Genève* : Christophe Golay, chargé de recherche senior, Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève (intervention vidéo)

*Echanges avec la salle*

**16h30** *Pause*

Présidence de séance : **Maureen Jorand**, Coordinatrice du collectif Nourrir

16h45

### Panel n°3 : La révision des législations et politiques sectorielles, relatives aux systèmes alimentaires, au regard des exigences du droit à l'alimentation

*Nécessité et difficulté d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation :*

**Fabrice Riem**, Professeur de droit privé, Université de Pau et des pays de l'Adour, coordinateur du Centre Lascaux sur les Transitions

*Regards croisés d'acteurs du monde politique, de la société civile et de la recherche sur les dispositions françaises qui appelleraient à être interrogées ou révisées, au regard du droit à l'alimentation, dans des champs sectoriels divers :*

**Protéger les droits des paysans et agriculteurs et toutes personnes travaillant au sein des systèmes alimentaires**

- **Morgan Ody**, Maraîchère et Coordinatrice générale de la Via Campesina
- **Fabien Girard**, Professeur des universités, Université Grenoble Alpes, membre de l'Institut universitaire de France
- **Benoît Biteau**, Député de la 2ème circonscription de Charente-Maritime

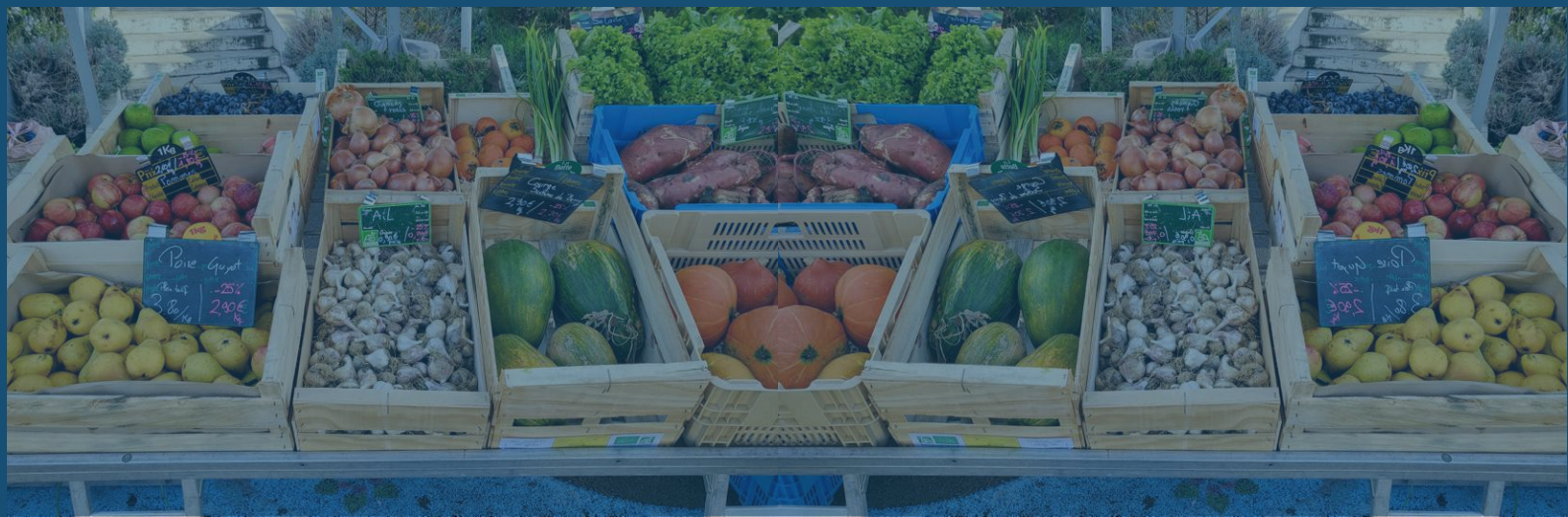
**Garantir l'accès à une alimentation saine et durable**

- **Karine Jacquemart**, Directrice de Foodwatch France
- **Marine Friant Perrot**, Maître de conférences en droit privé, Nantes Université
- **Richard Ramos**, Député de la 6ème circonscription du Loiret

**Assurer le respect du droit à l'alimentation dans les échanges commerciaux internationaux**

- **Lorine Azoulay**, Chargée plaidoyer « souveraineté alimentaire » au CCFD-Terre Solidaire et co-présidente du Collectif Nourrir
- **Fabrice Riem**, Professeur de droit privé, Université de Pau et des Pays de l'Adour, coordinateur du Centre Lascaux sur les Transitions
- **Aurélié Trouvé**, Députée de la 9ème circonscription de Seine-Saint-Denis (*sous réserve de confirmation*)

*Echanges avec la salle*



---

**18h10** Panel n°4 : Les principes des droits humains comme boussole pour les stratégies politiques, à toutes les échelles territoriales

*Une approche fondée sur le droit à l'alimentation repose sur les principes des droits humains et leur application dans l'ensemble des processus et des stratégies politiques, à toutes les échelles territoriales. La FAO rassemble ces principes sous l'acronyme anglais « PANTHER » : participation, redevabilité, non-discrimination, transparence, dignité humaine, autonomisation et état de droit.*

**Les principes PANTHER et le Comité citoyen de la Caisse commune de l'alimentation de Montpellier**

- Marie Walser, Chargée de mission à la Chaire UNESCO Alimentations du monde, membre du Comité scientifique de la caisse alimentaire commune de Montpellier
- Mickaele Moine Cérame, Membre du Comité citoyen de la caisse commune de l'alimentation de Montpellier
- Marie Massart, Adjointe au maire de Montpellier, chargée de la politique alimentaire et de l'agriculture urbaine

**La SNANC (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat) au filtre des principes PANTHER**

- Benoît Granier, Docteur en sciences politiques, responsable de la thématique « Alimentation » au Réseau Action Climat

*Echanges avec la salle*

**19h** Mots de clôture

**19h15** Poursuite des échanges de manière conviviale

---

## COMITÉ D'ORGANISATION

- Les député.es Boris Tavernier (EcoS), Richard Ramos (Dem), Guillaume Garot (Soc) et Éléonore Caroit (EPR)
- Magali Ramel (docteure en droit public, chercheuse associée membre de l'IRJI, Université de Tours)
- Action contre la faim avec le soutien d'organisations de la société civile : VRAC, UGESS, Secours Catholique Caritas France, Réseau CIVAM, Foodwatch, CCFD-Terre Solidaire, Amie.s de la Confédération paysanne ; membres du collectif Nourrir